

COMPTE RENDU DE LA REUNION 10TH SANGLIER

18TH DE FÉVRIER 2015 au Safary PARK HÔTEL

NAIROBI, KENYA

1. ACTUELLE

PRESIDENT: Adv. Thulisile Madonsela, (Protecteur du citoyen - Afrique du Sud)

MEMBRES: Mme Fozia Amin (Ombudsman - Ethiopie)

Dr Paulo Tjipilica (Provedor de Justiça - Angola)

Mme Alima Traoré (Médiateur du Faso)

Prof John Mubangizi (DVC - UKZN)

M. Momelezi Kula (directeur général par intérim - LSM -
Afrique du Sud)

Prof Managay Reddi (doyen, Faculté de droit-UKZN)

OBSERVATEURS: M. Pierre Ndagirwa (Bureau du Provedor de Justiça, Angola)

M. Manuel Da Costa (Bureau du Provedor de Justiça, Angola)

Mme Sylvie Oedraogo (Médiateur du Faso)

M. Franky Lwelela (AORC)

M. Salif Mkhabela (PPSA)

M. Myolisi Zweni (PPSA)

Excusés: M. Themba Mthethwa

Le juge Edmond Cowan

M. Lesala Mofokeng

1. Ouverture par le Président AORC

Après accueillant et en remerciant tous les membres du Conseil (BM) pour leur présence à la 10^{ème} réunion du Conseil AORC, le Président leur a rappelé les questions concernant la nomination du Directeur à la AORC. Elle a indiqué que le processus de recrutement a été initiée par la PPSA, mais l'Université a mis une prise sur elle en attendant la finalisation du protocole d'association ou un protocole d'accord / entente (MoU) qui est censé sous-contrat, le fonctionnement du Centre à l'Université du KwaZulu-Natal (UKZN). Elle a également précisé que, dans le processus, il a été fait deux détachement, l'un de M. Themba Mthethwa, alors PDG de PPSA que le directeur par intérim de AORC, puis, sur demande former le UKZN, il a été remplacé par le Dr Forere du UKZN. Elle a en outre indiqué que trois professionnels de haut

niveau et bien établis étaient intéressés à travailler au Centre, mais il y avait le danger des retards dans les processus sur le côté AORC. Elle a conseillé BM que la réunion du conseil d'administration serait de finaliser le plan stratégique et le protocole d'entente afin que la sous-traitance à UKZN peut être finalisé signé.Elle a également annoncé la démission de M. Themba Mthethwa en tant que PDG de PPSA, et que sur ses propres initiatives qu'elle avait demandé M. Mthethwa de démissionner du Conseil AORC parce qu'il était un membre d'office, mais malheureusement il n'a pas été une démission appropriée, donc sa démission est pas valide.

2. Excuses, les ajouts et Adoption de l'ordre du jour, la confirmation de Quorum

Le quorum a été confirmée, cependant, une question de la composition du conseil d'administration selon la constitution a été soulevée par le nouveau président de l'AOMA qui est devenu un ajout à l'ordre du jour. Des excuses ont été reconnu par le juge Cowan, qui était encore sur le chemin de l'aéroport, M. Lesala dont le calendrier n'a pas permis à voyager, et M. Mthethwa qui devait démissionner de la Commission, mais avait démissionné d'une mauvaise institution.

Le président a ensuite proposé que le conseil conserve M. Mthetwa en tant que membre du conseil whiles nomination du chef de la direction du Protecteur du citoyen en Afrique du Sud en tant que membre du conseil d'administration supplémentaire dans la reconnaissance du fait que M. Mthethwa est maintenant un médiateur d'une institution du secteur public dans le Sud Afrique et a exprimé son intérêt à se joindre à AOMA en tant que membre. Elle a également souligné qu'il avait été le visionnaire derrière la création de la AORC. En outre, ses compétences, son expérience et la contribution sont encore nécessaires pour le centre.

3. Remarque s par le doyen et directeur de l'école de droit, UKZN

Professeur Reddi a commencé son allocution en exprimant ses salutations à toutes les personnes présentes tout en félicitant le nouveau président de l'AOMA au nom de l'Université. Elle a ensuite estimé que la plus grande préoccupation pour l'université était la capacité d'obtenir AORC de fonctionner comme pleinement fonctionnelle Centre dépendait de la nomination d'un directeur, directeur adjoint et les administrateurs. Elle a en outre précisé que, d'abord, sa compréhension était que le protocole d'entente devrait être signé entre le UKZN et la PPSA au nom de AOMA, et que ne dépend pas nécessairement sur le plan stratégique abord et avant tout. Elle a ajouté que l'Université ne savait pas que d'un plan stratégique aurait dû être en place avant que le protocole d'entente peut être considéré. Elle a conclu en exprimant son souhait d'obtenir une direction très claire de la carte sur une voie à suivre pour le Centre compte tenu de tous les obstacles présents.

Comme complément aux remarques formulées par le professeur Reddi, professeur Mubangizi souligné le fait que l'état actuel du Centre était préoccupante et il était à la BM pour obtenir le Centre pleinement fonctionnelle. Sa suggestion était que la relation entre les parties doit être précisée en fonction des bailleurs de fonds, les actionnaires et les partenaires et les différents rôles attendus de ces différentes parties pour la fonctionnalité du Centre. Il a déclaré que le protocole d'entente permettrait de clarifier ces problèmes relationnels, ce qui rend la finalisation du protocole d'entente urgentes pour permettre le transfert du rôle de surveillance du Centre à l'Université. Ce sera également donner à l'Université le pouvoir de procéder à la dotation en personnel dans le cadre de la politique de l'UKZN. Selon le Pr Mubangizi, les différentes perceptions et les attentes du Centre seront évidemment être effacés en ayant un plan stratégique qui il se sentait nécessaire que le personnel qui mettrait en œuvre étaient censés être impliqués ce qui implique que la dotation du Centre devrait précéder la formulation du plan stratégique .

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue à Durban, Afrique du Sud, le 15 Juillet 2014

Le Président a invité les membres du Conseil d'indiquer les modifications qui devraient être apportées aux minutes sur une page par page. Il n'y avait aucun changement apporté et les minutes ont été adoptés sans modification.

5. M a tters découlant du procès-verbal

La première question a été soulevée par le nouveau président de l'AOMA Mme Fozia Amin sur la composition du Conseil AORC qui a exprimé son mécontentement de ne pas avoir été informé officiellement, a invité et accueilli comme un nouveau membre de la Commission, parce que selon la constitution, la nouvelle Président de AOMA est automatiquement membre du Conseil AORC. Elle a demandé que cela soit corrigé à l'avenir.

L'ancien président de l'AOMA, Dr Tjipilica a pris la parole et après avoir exprimé sa gratitude pour la formation portugaise fait par AORC et pour le parrainage de son voyage indiquait également qu'il ya un besoin d'une structure de gestion stable au Centre car il est très bonne initiative qui est très important pour les Africains qui ne peuvent pas être déçus. Il a ensuite indiqué que l'université doit assumer la responsabilité non seulement comme l'hôte, mais aussi des partenaires dans AORC sans laquelle le prestige, non seulement du Centre mais aussi de l'université sera compromise si le Centre ne parvient pas à remplir sa mission et les objectifs, attendu par ses sponsors.

Mme Traoré suite, après avoir exprimé sa gratitude pour le travail accompli en ce qui concerne les activités de AORC et le soutien à la fois de la PPSA et de la UKZN, a souligné le fait que

l'objectif principal de la réunion était de régler le fonctionnement du Centre. Elle a également réaffirmé la nécessité de la relation entre l'université et le Centre à clarifier que les membres sachent ce qui est attendu de l'université et les initiatives de l'université doit prendre en termes de leur partenariat et pour un bon fonctionnement du Centre qui répondra à ses objectifs. Sur la question de la planification stratégique, sa suggestion était que les membres devraient écouter l'Université parce que le Centre est situé au sein de l'Université.

Prof Mubangizi reconnu la position de Madame Traoré sur le rôle de l'Université, en disant que l'Université a des centaines de centres qu'il est en cours d'exécution et a des relations avec des partenaires extérieurs et ils sont régis par des protocoles d'entente, des protocoles d'entente et d'autres politiques. Il a ajouté que l'université est loin d'être simplement un fournisseur d'une installation de AORC mais joue un rôle dans le processus de production de connaissances pour autant que le Centre est concerné et ce sera techniquement clair à travers le protocole d'entente qui est toujours en cours de révision et pourtant pour être approuvé. Il a en outre indiqué que, comme l'Université, ils ont un nom à protéger et à un mandat de livrer, et qu'il était leur préoccupation que le centre réussisse et ils voulaient jouer un rôle dans les préceptes de la MOA approuvé, avec un plan stratégique en place, le personnel en place - la base d'un Centre de recherche entièrement fonctionnel avec la capacité de livrer d'ici la prochaine réunion du Conseil.

Le Président a ensuite parlé, ce qui indique que la principale raison d'avoir cette réunion du Conseil était de clarifier tout ce qui précède pour le bon fonctionnement du Centre, et que le dialogue est censé être le processus qui a été nécessaire pour clarifier toutes les différences. Elle a ensuite assuré le Conseil que, comme la PPSA, ils font tout ce qu'ils peuvent en leur pouvoir pour déplacer tous les processus de l'avant et que tous les éléments liés à la dotation, la planification stratégique, et la remise à UKZN sont sur l'ordre du jour et seront traitées à cette réunion. Elle a présenté ses excuses au président de AOMA au nom du Secrétariat AORC pour seulement fonctionner sur la base de MOI lors de l'envoi invitation pour cette réunion sans prendre en considération la constitution, tout en suggérant au Conseil dont ils ont besoin pour décider de la façon de concilier la disparité entre la composition du conseil d'administration que par l'Assemblée générale AOMA (GA), tenue en 2010, et la composition du conseil d'administration qui est défini par l'AOMA la Constitution. Après avoir expliqué les différences, se référant au chapitre 12 de la constitution et en se fondant sur ce qui est dans la résolution de l'Assemblée générale et a souligné le pouvoir donné au conseil d'administration par l'Assemblée générale de reconstituer, elle a demandé au Conseil de se prononcer sur la cooptation et le droit de voter pour les membres supplémentaires qui ne sont pas prévues dans la Constitution tel que modifié et approuvé à 2014 AOMA Assemblée générale. Les membres d'être cooptés sont les suivants: Mme Traoré, le juge Cowan, Dr Tjiplica, M. Mofokeng, et M. Mthethwa.

Discussions:

Au nom de l'Université, le professeur Mubangizi précisé que l'idée a été de ne pas avoir trois représentants de l'Université sur le conseil d'AORC mais plutôt qu'ils sont heureux avec M. Lesala de démissionner en tant que membre du Conseil, et donc que le doyen de la Faculté de droit et le vice-chancelier adjoint fera partie de l'AORC BM.

Prof Reddi suggéré qu'il sera approprié pour AOMA de prendre une décision en termes de la façon dont les membres du conseil d'administration devrait être et que se fait habituellement dans le respect de la constitution.

Mme Fozia Amin, le président de l'AOMA a souligné le fait que la constitution, adoptée par l'Assemblée générale à Addis-Abeba, est constitué du président, qui est la LSM, le PDG de la PPSA, deux représentants de l'Université du Kwazulu Natal et le président de l'AOMA. Elle a ensuite suggéré que toute autre ajout à ce devrait être abordée lors de la prochaine Assemblée générale, qui sera probablement en 2016 en Tanzanie, de sorte qu'une révision peut être faite et approuvée par la constitution.

Le président a ensuite expliqué que la Constitution ne prévoyait 5 membres alors que, en référence à la King III de la Loi sur la société sud-africaine, le PDG de PPSA a ajouté que l'idéal est d'avoir autant de personnes que nous pourrions avoir besoin. Le Président a ensuite demandé au président du AOMA si elle est en mouvement que les membres cooptés et ensuite une demande être faits pour AOMA de changer la constitution pour leur donner des pouvoirs de vote.

Mme Traoré a suggéré que la cooptation être fait sur la base de l'affiliation à AOMA, se référant à M. Mthethwa que pas un membre de AOMA plus et a suggéré que plutôt un autre membre de AOMA peut être coopté à la place, si nécessaire, par exemple, le Secrétaire général de AOMA, le Médiateur du Kenya.

Le Président a expliqué ses raisons derrière demandant la cooptation de M. Mthethwa qu'il est l'un des visionnaires derrière le AORC et ses compétences et expériences sont nécessaires. Après une longue discussion, certains en faveur et d'autres contre l'idée de retenir M. Mthethwa en tant que membre du Conseil AORC, et en raison du fait que M. Mthethwa ne travaille plus à la PPSA, mais compte tenu du fait qu'il est maintenant un Ombudsman en chef de son propre chef, bien que de dans le secteur public, il est admissible à l'adhésion de AOMA; tous les membres du Conseil a accepté la résolution suivante: **M. Mthethwa devrait anciennement informer les membres du Conseil de sa nouvelle position par écrit, demande d'adhésion de l'AOMA, et exprimer son intension l'être un coopté en tant que membre du conseil, le conseil procédera une fois qu'ils connaître sa position. La question de M. Mthethwa a été reportée jusqu'à ce que la bonne communication est reçue.**

En raison d'un décalage dans le canal de communication entre le Centre, La PPSA et M. Mthethwa au sujet de son processus de démission et la raison de sa non-participation à cette réunion du conseil d'administration, et depuis la LSM étant le Président de la AORC est plus liée à son poste de Secrétaire exécutif de l'AOMA, il a été résolu que: **Toutes les communications AORC entre le Centre et le président devrait être faite directement à son bureau, elle-même ou son assistant personnel ou pour le PDG de la PPSA qui signifie parce que son est un membre du conseil d'administration, et non par l'intermédiaire du bureau des relations internationales.**

Le Président a en outre commenté sur l'idée suggérée par Madame Traoré de cooptation du Secrétaire général en tant que membre du conseil d'administration AORC, à son avis, il est important et devrait également être proposé aux recommandations de plus dans la Constitution, considérant qu'il est pas un fardeau pour le Secrétaire général, et il ne touche pas l'idée de la séparation des pouvoirs entre AORC et AOMA. Elle a ensuite recommandé que la composition du conseil soit traitée à un stade ultérieur, mais il est admis à l'heure actuelle que le Conseil est dûment constitué en termes de personnes qui sont dans la constitution.

Sur la suggestion de Mme Fozia Amin conformément à la nouvelle constitution, le quorum de cette réunion est constitué, et afin de faire face à la question de la cooptation d'une manière très correcte et en profondeur, il a été résolu que: **La recommandation est que les détenteurs de bureau de l'AOMA EXCO devraient être cooptés et la base de co-option est différé à la prochaine réunion du conseil d'administration, et les documents du Conseil d'administration appropriées autour de cette question doivent être préparés, qui est, le fond et ce qui a été proposé à cette réunion . Et que la prochaine réunion du conseil d'administration devrait être dans les trois prochains mois, comme le prescrit la Constitution.**

6. Développement AORC et Rapport d'activités

Un rapport d'activités a été présenté par M. Lwelela qui a souligné les points suivants:

- Dr Malebakeng Forere était le directeur par intérim de AORC appuyé par l'Université de Kwa Zulu - Natal pour permettre un processus de recrutement à partir du 1^{er} Juillet 2014 à 31 Décembre 2014. Toutefois, elle a démissionné de l'université avant la fin de la période prévue de quitter le Centre la course sans directeur de D depuis le 31 Octobre 2014.
- L'ajout de Prof John Mubangizi que AORC BM i n sa qualité de DVC et Chef de la loi et ESTION Collège tel que requis par les politiques de l'Université.
- Le succès enregistrement de la AORC comme une entreprise à but non lucratif de l'article 21 conformément à la loi sud-africaine

- L'examen du plan stratégique AORC
- La formation AORC de P ort u TUGAISE membres francophones de AOMA en Décembre 2014 et t-il le développement du Plan de Formation AORC.
- L'étude d'évaluation de la GIZ sur AORC menée par l'Université de Witwatersrand et des recommandations à AORC.
- La dotation crise AORC et la fin du contrat de M. Lwelela

Discussion:

Le Président a remercié M. Lwelela au nom du conseil et de la PPSA pour le travail accompli qui est au-delà de la qualité en laquelle il a été nommé en tant que stagiaire et excusé auprès de lui pour le fait que, malgré son soutien professionnel et l'excellence, il est resté un stagiaire par désignation . Elle a également remercié l'Université et le personnel PPSA pour le soutien et l'orientation donnée dans les coulisses et M. Salif pour maintenir les finances de l'AORC ensemble. Elle a ensuite souligné que M. Mthethwa a été le directeur par intérim de la AORC entre Mai et Juillet 2015 et devrait donc être ajouté dans la généalogie d'administration de la AORC. Elle a ensuite exprimé sa gratitude au Médiateur du Portugal pour mener la formation portugaise, et de l'Université et le Centre pour le rendre possible et a présenté ses excuses pour ne pas être présent lors de la formation.

Il n'y avait pas d'autres commentaires ou des discussions sur le rapport d'activité. Il a été résolu que: [Le rapport d'activités AORC a été acceptée avec le seul amendement que M. Mthethwa devrait être ajouté sur la chronologie comme l'un des administrateurs agissant de AORC.](#)

7. **La dotation de AORC**

Il était à ce stade que le Président se excusa et a demandé que le chef de la direction de la PPSA continue de présider la réunion, alors qu'elle assiste à une enquête téléphonique d'urgence. Avant de partir, elle a proposé que la structure de l'organigramme proposé pour le Centre être légèrement modifié pour incorporer des directeurs adjoints sur la zone clé des opérations telles que un directeur adjoint des services ministériels, un directeur adjoint chargé de la recherche, et un directeur adjoint responsable pour la formation.

Discussions:

Les discussions sur ce sujet a commencé par un commentaire de Prof Mubangizi suggérant qu'en raison de la taille du Centre, une grande structure ne sera pas nécessaire et que le Centre serait mieux travailler avec un directeur qui a un contrôle sur toute la structure et le fonctionnement du Centre, et un directeur adjoint qui supervise tous les autres services aux

entreprises, car il est un petit établissement, puis le personnel de niveau inférieur devraient être nommés plutôt que d'avoir chacun d'eux au sommet et personne pour faire le travail de terrain.

Professeur Reddi a appuyé les observations du Prof. Mubangizi, ajoutant qu'il y aura coûts impliqués dans la nomination des administrateurs plutôt que seulement un directeur, un directeur adjoint et des agents administratifs et inférieure au niveau qui effectuent d'autres opérations, y compris ce qui a été mentionné dans les relations de l'entreprise. Elle a ensuite suggéré que l'organigramme proposé par le directeur par intérim qui est disponible dans le pack de conseil est assez bon pour un petit établissement et il devrait être le document dont la discussion doit être adressée. Sa suggestion a été appuyée par la plupart des membres du Conseil avec l'ajout que l'urgence est maintenant d'avoir un directeur et un directeur adjoint nommé, puis le cas échéant, l'organigramme peut être réexaminée à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Décision: Il a été convenu que l'objectif est de nommer un directeur et un directeur adjoint qui permettra de stabiliser les opérations du Centre, puis les propositions concernant l'organigramme lui-même peut être traitée à un stade ultérieur avec les entrées et le travail du sol qui sera être accompli par le directeur et le directeur adjoint qui aidera le Conseil à prendre des décisions appropriées.

En plus de la décision ci-dessus, Prof Mubangizi soulevé la préoccupation que le directeur ne peut pas exécuter le Centre seul, faible personnel de niveau est nécessaire pour aider, dont il a parlé au personnel comme squelette. Il a suggéré que la structure existante du Centre être conservé pour assister le directeur et le directeur adjoint pour diriger le Centre jusqu'à ce qu'un organigramme approprié est décidée à l'avenir, alors voir à l'avenir comment il peut incorporer l'ancienne structure. Il a ensuite soulevé la question de M. Lwelela qui est un stagiaire et dont le contrat se termine bientôt - il a ajouté qu'une décision devrait être prise si son contrat devait être renouvelé ou qu'il doit être lâché.

Il était à ce stade que le Président est revenu et a été informé sur les progrès de la réunion. M. Lwelela a ensuite été demandé de quitter les lieux pour donner un espace aux membres du Conseil pour discuter de la question de son contrat. Après les propositions et les délibérations et compte tenu des politiques UKZN, et aussi la question de Adv. Ishara Bodasing au poste de directeur adjoint, il a été décidé que:

Décision 1: M. Lwelela sera conservé mais pas en tant que stagiaire. L'Université passer par le processus d'accréditation, et si cela réussit, il prendra le poste d'agent administratif et de la Communication. Cela devrait être fait plus tard à la fin de Mars à 2015.

Décision 2: Toutes les autres positions seront annoncées sous peu, mais les postes subalternes seront remplis une fois que les postes de directeur et le directeur adjoint sont remplis à la fin de mai 2015

Décision 3: Adv. Bodasing sera informé lorsque le poste de directeur adjoint est annoncé pour le Centre et elle est la bienvenue pour être un candidat pour ce poste.

8. Adoption de AORC stratégique et la préparation du Plan de mise en œuvre pour 2015 - 2016

Le Président a porté à l'attention du conseil d'administration du fait que le plan stratégique qui est dans le pack du conseil d'administration est absent de la vision, la mission et les délais qui sont les parties qui étaient censés être terminés d'ici l'alors directeur par intérim comme convenu à la stratégique réunion d'élaboration du plan, mais a confirmé que tous les objectifs stratégiques sont dans le document. Elle a demandé que, depuis la partie très importante du plan stratégique est là, il peut être complété par l'ancienne mission et la vision de compléter l'ensemble des documents qui sont nécessaires comme une feuille de route. Elle a ensuite suggéré que, puisque la partie la plus importante du document est là, il est très bref et précis et peut donc être approuvé sur une page à la page base par le Conseil à l'amendement en termes de délais, la mission, la vision, et d'autres changements discutés qui manquent pour être incorporés à-dire le changement de l'approche aérodynamique du modèle ICTAR Rica qui la priorité à la recherche, la formation et le renforcement des capacités.

Prof Mubangizi motive la demande du Président, ce qui suggère que le Plan stratégique soit approuvé dans sa forme actuelle, tout en prenant connaissance qu'il ya un peu de travail qui doit être fait parce que ce qui est-il vraiment fournit le cadre et le reste sont des détails. Il peut donc être approuvé en tant que cadre du Plan stratégique.

Décision: Le Plan stratégique est approuvé tel qu'il est, mais soumis à la modification des échéances, la mission, la vision, et le changement dans l'approche aérodynamique pour être incorporé. La version finale devrait être soumis au Conseil pour approbation sur une base de tournoi à la ronde avant le ³¹ Mars 2015

Le Président a soulevé une autre question liée à la même plan stratégique qui était l'indication que, dans le plan stratégique initial, la coordination était un problème en soi dans le sens que AORC avait le pouvoir de payer juste pour une réunion ou AOMA activités du Conseil AOMA. Cependant, il la coordination de l'actuel plan stratégique a été coupé à cause de la séparation entre AORC et AOMA. La demande de la Commission est de savoir si la coordination était censé être coupé, et si oui de quelle manière il alternatif doit être incorporé dans le plan stratégique de sorte que AORC pourrait continuer à parrainer des activités de AOMA de sorte qu'il n'y aura pas un écart par rapport à la vision originale.

Madame Traoré a alors suggéré que le parrainage d'activités de AOMA peut être mis sous le renforcement des capacités tout en soulevant la question de savoir qui va être responsable de la mise en œuvre de ce plan stratégique, une fois adopté parce que le Centre n'a pas encore le personnel.

Décision: La coordination sera coupé à partir du modèle aérodynamique de AORC, mais sera placé sous le renforcement des capacités afin que AOMA peut continuer à bénéficier de l'appui de AORC dans leurs activités

En raison du fait que le Centre ne dispose pas de personnel encore faire face à la finalisation du plan stratégique, il a donc été décidé avec l'approbation du chef de la direction par intérim de PPSA que:

Décision: Le PDG par intérim prend la responsabilité en collaboration avec l'Université. Le directeur général intérimaire assurera la liaison avec M. Lwelela pour toutes les informations supplémentaires nécessaires et d'aider à l'intégration de l'information, l'emballage du plan stratégique, y compris le modèle correct et signer. Et en termes de délai, il va travailler dans le cadre de la date de soumission qui est par le 1^{er} Avril à 2015.

9. UKZN Handover: protocole d'entente avec UKZN

Le Président a commencé par mentionner que ce ne est pas un nouveau protocole d'entente, les changements ont été occasionné à la demande de la PPSA au Conseil et plus tard à AOMA pour transférer le centre de coût de AORC à l'UKZN. Elle a poursuivi en disant que le retard dans le processus a été causé par l'attente de l'entrée des bailleurs de fonds qui est DIRCO. Ils ont recommandé que plus tard que la loi Conseiller d'Etat devrait apporter une contribution en raison de l'implication internationale. DIRCO également déclaré qu'ils ne veulent pas être impliqués dans la tenue de l'Université responsable, mais plutôt à la PPSA que par l'accord initial. Elle a ensuite évoqué les membres du Conseil à la copie de l'accord au sein du conseil en arrière tout a prié le Secrétariat de prendre note de sorte que tout ce qui est convenu pourrait être pris en compte afin que le protocole d'entente pourrait être signé avant de quitter Nairobi dans les prochains jours.

Sur convention collective après une discussion approfondie, les modifications suivantes ont été approuvées:

- Sur la page de couverture, AOMA est représenté par la PPSA et non le Secrétaire exécutif de l'AOMA, compatible avec la décision rendue à Luanda, que AOMA donner autorité à la PPSA afin de fonctionner AORC en leur nom et non le Secrétariat exécutif de l'AOMA. Le LSM est là pour «sous - c adjudicateurs ». l'UKZN

afin de fonctionner AORC en leur nom L'Université est donc entrez ING en le protocole d'entente avec le PPSA.

- Re -a t ligning il Préambule, qui est la page 2, avec le plan stratégique, le préambule était encore sous l'ancien modèle de ICTAR qui a mis la recherche comme la queue, alors que le changement nécessaire s pour tenir compte de la recherche comme objectif principal de la C entre et C oordination doit être retiré, selon le plan stratégique convenu à cette réunion.
- La PPSA n'a pas eu de problème avec tous les changements de piste dans le document de l'université et ils ont donc été tout être accepté.
- Les changements doivent être apportés à la page 10, les points 6.2.2 et 6.2.4. T o reflètent le nouveau président de l'AOMA, et 6.1.2.4 pour refléter le nouveau chef de la direction de la PPSA ou de retirer les noms de personnes.
- Tous les points convenus seront insérées dans le protocole d'entente par M. Mc h abela et M. Kula, sur laquelle le Protocole d'entente sera signé tout à Nairobi entre le PPSA et UKZN comme un accord temporaire pour permettre le processus de transfert et de transfert UKZN à se produire, avec l'annotation spéciale que l'article 12 ne sera pas supprimé et l'article 3 est soumis à l'examen par le conseiller d'État en droit et l'avocat sur une période de 6 mois.
- Le protocole d'entente qui sera signé à Nairobi sera un protocole d'entente provisoire et entrera en vigueur à la date de la dernière signature de toutes les parties et devrait être réexaminée dans un délai de 6 mois.

10. **Autres questions**

Le seul point dans cette articles était l'évaluation de la AORC menée par l'Université de Wits, au nom de la GIZ. Le Président a informé les membres du Conseil que ce point était à des fins notant seulement, mais a souligné l'observation faite dans le document, qui souligne l'absence d'apport intellectuel et la participation des universitaires dans les réalisations du Centre. Professeur Mubangizi, soutenu par le professeur Reddi, a expliqué que la cause de ce qui est le manque de leadership au Centre, parce que la contribution intellectuelle universitaire doit être recueilli et coordonnée par la direction du Centre. Il a ajouté que, selon les politiques de l'Université, le Directeur du Centre est techniquement un membre du personnel enseignant de l'école dans laquelle le Centre est fondée et qui donne lui / elle la capacité de mobiliser et de coordonner la participation intellectuelle des universitaires qui sera considéré comme son / ses collègues.

Le Président a ensuite conclu cet article avec une satisfaction que l'Université comprend ce qui manque et l'espoir que cela sera corrigé dans le futur. Elle a ensuite présenté ses excuses à tous les membres que l'état financier ne figurait pas sur l'ordre du jour et a prié le secrétariat d'envoyer la déclaration financière aux membres sur une base de tournoi à la ronde et a demandé M. Mkhabela de donner un aperçu du compte AORC.

M. Mkhabela ensuite pris la parole soulignant que AORC a utilisé la première tranche du financement transféré par DIRCO qui était de 7,1 millions de rand sud-africain. DIRCO est toujours due pour le Centre 14 millions de ZAR conformément à l'accord, dont 6,1 millions de rands ont été commis pour le transfert. Au total 14 millions de ZAR est disponible pour être passé par le AORC.

Le Président a ensuite rappelé que l'Université DIRCO va arrêter le financement parce que l'argent qui est mentionné ci-dessus a été censé être utilisé par le ³¹ Mars 2015 en activités AORC et ils veulent voir une empreinte visible des réalisations et des dépenses.

Elle a remercié l'Université pour la collaboration avec le Centre pour obtenir la formation portugaise en Décembre 2014, et elle a également demandé à M. Lwelela de travailler avec l'Université pour tenter de finaliser l'augmentation de l'étude comparative de l'analyse de sorte que le livre peut être distribué et d'éviter la situation où rien ne se passe au Centre.

La réunion du conseil d'administration ^{du} 10^e a été conclu par le président en remerciant toutes les personnes présentes et les membres pour leur contribution et de la patience, assurant ceux qui ont payé leur billet que le AORC sera assurez-vous qu'ils sont remboursés et exprimant son engagement à aider l'Université à jouer le rôle de soutenir le Centre.